

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE

**AVIS DE CONVOCATION**

A : M. Jean-Marc Robitaille M. Marc Campagna  
Mme Brigitte Villeneuve M. Frédéric Asselin  
Mme Nathalie Bellavance M. Clermont Lévesque  
Mme Marie-Claude Lamarche M. André Fontaine  
M. Réal Leclerc M. Sylvain Tousignant  
M. Serge Gagnon M. Claire Messier  
M. Michel Morin M. Stéphane Berthe  
M. Paul Asselin M. Jean-Guy Sénécal  
Mme Marie-Josée Beaupré

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 23 MARS 2015 À 19 H**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (123-03-2015);
2. Adoption de l'ordre du jour (124-03-2015);
3. Consultation publique :
  - 3.1 projet de règlement numéro 1005-033 modifiant le règlement sur les PIIA numéro 1005 afin d'ajuster le cadre réglementaire pour le secteur de la gare de Terrebonne;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance (125-03-2015).

Donné à Terrebonne, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de mars 2015.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat  
/jl

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
23 MARS 2015**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 23 mars 2015 à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

|                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| Brigitte Villeneuve   | Clermont Lévesque  |
| Marie-Claude Lamarche | André Fontaine     |
| Réal Leclerc          | Sylvain Tousignant |
| Serge Gagnon          | Claire Messier     |
| Michel Morin          | Stéphane Berthe    |
| Paul Asselin          | Jean-Guy Sénécal   |

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Mesdames les conseillères Nathalie Bellavance et Marie-Josée Beaupré, Messieurs les conseillers Marc Campagna et Frédéric Asselin, et Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint.

**RÉSOLUTION NO : 123-03-2015**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 124-03-2015**

**PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe**

**APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque**

**QUE** l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

**ADOPTÉ**

Le maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et le directeur de l'urbanisme durable, Monsieur Michel Larue, expliquent le projet de règlement énuméré ci-après et entendent les personnes qui désirent s'exprimer :

- projet de règlement numéro 1005-033 modifiant le règlement sur les PIIA numéro 1005 afin d'ajuster le cadre réglementaire pour le secteur de la gare de Terrebonne.

**RÉSOLUTION NO :** 125-03-2015

**PROPOSÉ PAR :** Réal Leclerc

**APPUYÉ PAR :** Michel Morin

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**AVIS DE CONVOCATION**

|            |                                  |                              |
|------------|----------------------------------|------------------------------|
| <b>A :</b> | <b>M. Jean-Marc Robitaille</b>   | <b>M. Marc Campagna</b>      |
|            | <b>Mme Brigitte Villeneuve</b>   | <b>M. Frédéric Asselin</b>   |
|            | <b>Mme Nathalie Bellavance</b>   | <b>M. Clermont Lévesque</b>  |
|            | <b>Mme Marie-Claude Lamarche</b> | <b>M. André Fontaine</b>     |
|            | <b>M. Réal Leclerc</b>           | <b>M. Sylvain Tousignant</b> |
|            | <b>M. Serge Gagnon</b>           | <b>M. Claire Messier</b>     |
|            | <b>M. Michel Morin</b>           | <b>M. Stéphane Berthe</b>    |
|            | <b>M. Paul Asselin</b>           | <b>M. Jean-Guy Sénécal</b>   |
|            | <b>Mme Marie-Josée Beaupré</b>   |                              |

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 23 MARS 2015 À 19 H**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (126-03-2015);
2. Adoption de l'ordre du jour (127-03-2015);
3. Adoption du règlement numéro 568-1 amendant le règlement 568 décrétant des travaux de réfection de la Maison Bélisle et la réfection de l'enveloppe extérieure de l'hôtel de ville afin d'augmenter le montant de l'emprunt (128-03-2015);
4. Adoption du règlement numéro 530 décrétant des travaux d'aménagement paysager, sentiers de biodiversité, plantation d'arbres, construction de promenades de bois – projets Urbanova et Alta Vista (129-03-2015);
5. Adoption du règlement numéro 634 décrétant des travaux de construction d'un bassin de rétention, installation de conduite supplémentaire d'égout pluvial, fondation de rue, pavage, bordures dans le secteur de la rue O'Diana (130-03-2015) ;
6. Adoption du règlement numéro 633 remplaçant le règlement numéro 41 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'engager des employés (131-03-2015);
7. Avis de motion – règlement (#640) décrétant la construction d'un quartier général de police sur le lot 2 922 078 du cadastre du Québec (132-03-2015);
8. Nomination - comité de sélection pour l'analyse des soumissions pour « les services professionnels d'un assistant maître d'ouvrage afin d'assister la Ville de Terrebonne dans l'ensemble du processus de plan et devis, surveillance et construction du quartier général de la police » et adoption des critères de sélection (133-03-2015);

9. Adoption de soumission – collecte, transport et disposition des résidus verts et des résidus alimentaires (bacs bruns) – (projet pilote) (134-03-2015);
10. Acceptation de la promesse de vente, en faveur de la Ville, d'une partie du lot 3 688 459 du cadastre du Québec (rue François-Corbeil) et autorisation de signature de l'acte de transfert de propriété de ladite partie de lot (135-03-2015);
11. Autorisation de signature – lettre d'entente numéro 2015-01-BL – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 – nouvelle fonction d'inspecteur en urbanisme durable (136-03-2015);
12. Autorisation d'abolir le poste de secrétaire de classe 7 et création du poste de secrétaire de direction à la direction de l'urbanisme durable et adoption du nouvel organigramme (137-03-2015);
13. Autorisation – imposition de suspension sans solde – dossier 3644-15105-001 – police (138-03-2015);
14. Renouvellement du contrat – réfection de trottoirs et de bordures en béton (139-03-2015);
15. Renouvellement du contrat – réfection et pavage des coupes 24 heures et 72 heures (140-03-2015);
16. Adoption de soumission – achat d'un chargeur sur roues (141-03-2015);
17. Imposition d'une réserve pour fins publiques à des fins municipales sur les lots 2 440 075 et 2 438 793 du cadastre du Québec – rue Saint-Louis (142-03-2015);
18. Adoption du règlement numéro 1005-33 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005 afin d'ajuster le cadre réglementaire pour le secteur de la gare de Terrebonne (143-03-2015);
19. Refus – demande de changement de zonage pour le 2997, chemin Saint-Charles (144-03-2015);
20. Période de questions;
21. Levée de la séance (145-03-2015).

Donné à Terrebonne, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de mars 2015.

Judith Viens, avocate  
Assistant-greffier

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
23 MARS 2015**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 23 mars 2015 à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

|                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| Brigitte Villeneuve   | Clermont Lévesque  |
| Marie-Claude Lamarche | André Fontaine     |
| Réal Leclerc          | Sylvain Tousignant |
| Serge Gagnon          | Claire Messier     |
| Michel Morin          | Stéphane Berthe    |
| Paul Asselin          | Jean-Guy Sénécal   |

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Mesdames les conseillères Nathalie Bellavance et Marie-Josée Beaupré, Messieurs les conseillers Marc Campagna et Frédéric Asselin, et Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint.

**RÉSOLUTION NO : 126-03-2015**  
**PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon**  
**APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 127-03-2015**  
**PROPOSÉ PAR : Claire Messier**  
**APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve**

**QUE** l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 128-03-2015**  
**PROPOSÉ PAR : André Fontaine**  
**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** le règlement modifiant le règlement numéro 568 décrétant des travaux de réfection de la Maison Bélisle et la réfection de l'enveloppe extérieure de l'hôtel de ville et augmentant le montant de l'emprunt à une somme n'excédant pas 1 556 800\$, soit adopté sous le numéro 568-1.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 129-03-2015

**PROPOSÉ PAR :** Serge Gagnon

**APPUYÉ PAR :** Paul Asselin

**QUE** le règlement décrétant des travaux d'aménagement paysager, de sentiers de biodiversité, de plantation d'arbres et de construction de promenades de bois pour le projet Alta Vista dans Urbanova et prévoyant un emprunt n'excédant pas 8 441 000\$, soit adopté sous le numéro 530.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 130-03-2015

**PROPOSÉ PAR :** Sylvain Tousignant

**APPUYÉ PAR :** Réal Leclerc

**QUE** le règlement décrétant l'exécution de travaux de construction d'un bassin de rétention, d'installation d'une conduite supplémentaire d'égout pluvial, de fondation de rue, de pavage et de bordures dans le secteur de la rue O'Diana et prévoyant un emprunt au montant de 427 000\$ pour en payer le coût, soit adopté sous le numéro 634.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 131-03-2015**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

**QUE** le règlement remplaçant le règlement déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'engager des employés, soit adopté sous le numéro 633.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 132-03-2015**

**Le conseiller Paul Asselin** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 640) décrétant la construction d'un quartier général de la police sur le lot 2 922 078 du cadastre du Québec et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 35 143 000 \$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 133-03-2015**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

Suivant la recommandation CE-2015-320-REC du comité exécutif du 18 mars 2015, que le conseil municipal nomme les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres pour « **les services professionnels d'un assistant maître d'ouvrage afin d'assister la Ville de Terrebonne dans l'ensemble du processus de plan et devis, surveillance et construction du quartier général de la police** ».

- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques ou Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques ;
- M. Marc Bouchard, ing., directeur du génie et projets spéciaux ou M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint au génie et projets spéciaux ;
- M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale ;
- M. Marc Brisson, directeur de la police .



**QUE** cet appel d'offres pour les services professionnels d'un assistant maître d'ouvrage est davantage axé sur les qualifications d'un chargé de projet (la ressource principale) que sur les services d'une firme et que la répartition des points des cinq (5) critères prévus à la grille d'évaluation soient établis comme suit :

|       |  | <u>Points</u> |
|-------|--|---------------|
| 1.    | Compréhension du mandat professionnel  | 25            |
| 2.    | Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat                                    | 10            |
| 3.    | Qualification et expérience des chargés de projet de l'équipe proposée                 | 30            |
| 4.    | Qualification et expérience des firmes   | 25            |
| 5.    | Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique | 10            |
| Total |  | 100           |

### ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO : 134-03-2015**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la collecte, transport et disposition des résidus verts et des résidus alimentaires (bacs bruns) pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA15-9023) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 4 février 2015 ;

**ATTENDU QU'**une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 24 février 2015 à 11 h 03, à savoir :

|                                      | Résidus<br>verts<br>(t.t.c.) | Résidus<br>alimentaires<br>(t.t.c.) | Collecte sur<br>demande<br>(t.t.c.) | TOTAL<br>(t.t.c.) |
|--------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Entreprise<br>Sanitaire F.A.<br>Itée | 324 677,91\$                 | 60 125,61\$                         | 15 809,07\$<br><i>corrigé</i>       | 400 612,59\$      |
| NOUVEAU<br>PRIX                      | 324 677,91\$                 | <b>54 874,12\$</b>                  | 15 809,07\$                         | 395 361,10\$      |

**ATTENDU QUE** la Ville, en vertu de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, peut s'entendre pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la seule soumission reçue et conforme ;

**ATTENDU QUE** la société Entreprise Sanitaire F.A. Itée a consenti à une réduction du prix inscrit au bordereau de soumission, soit au nouveau montant de 395 361,10\$ (t.t.c.) au lieu de 400 612,59\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Entreprise Sanitaire F.A. Itée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 25 février 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 422 726,86\$ (t.t.c.) en date du 20 janvier 2015 ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 8 mars 2015 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-307-REC du comité exécutif du 11 mars 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE**, datée du 23 février 2015, pour la collecte, transport et disposition des résidus verts et des résidus alimentaires (bacs bruns), et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an, à compter de la date de la présente résolution, avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant de 343 867\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0128, révisé, émis par la trésorière, soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 135-03-2015**

**PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la promesse de vente présentée par la société Groupe Prestige MRN inc., datée du 17 février 2015, pour l'acquisition d'une partie du lot 3 688 459 du cadastre du Québec (lot projeté 5 578 692).

**QUE** le vendeur s'engage à obtenir l'annulation de la servitude publiée sous le numéro 12 593 260 mais en autant seulement qu'est concerné l'immeuble et la propriété adjacente connue comme étant les lots 3 688 867 à 3 688 878 inclusivement du cadastre du Québec.

**QUE** les coûts d'acquisition du lot soient pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 575.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0153 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété pour l'acquisition du lot numéro 3 688 459 du cadastre du Québec (lot projeté 5 578 692) appartenant à la société Groupe Prestige MRN inc. d'une superficie de 881,2 m<sup>2</sup> pour un montant de 175 000\$. Les frais inhérents à la vente seront assumés par la Ville de Terrebonne.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 136-03-2015

**PROPOSÉ PAR :** Réal Leclerc

**APPUYÉ PAR :** Claire Messier

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente numéro 2015-01-BL à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, concernant l'abolition de la fonction d'inspecteur en bâtiment et de technicien en architecture et urbanisme afin de créer la fonction d'inspecteur en urbanisme durable, le tout suivant la recommandation CE-2015-299-REC du comité exécutif du 11 mars 2015.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 137-03-2015

**PROPOSÉ PAR :** Réal Leclerc

**APPUYÉ PAR :** Claire Messier

Suivant la recommandation CE-2015-326-REC du comité exécutif du 18 mars 2015, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le nouvel organigramme de la Direction de l'urbanisme durable, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et autorise l'abolition du poste de secrétaire, classe 7, et la création du poste de secrétaire de direction à la Direction de l'urbanisme durable.

**QUE** la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 138-03-2015

**ATTENDU** la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de la police relativement à l'imposition de deux (2) cycles de cinq (5) semaines totalisant trois cent quatre-vingts (380) heures de suspension sans solde dans le dossier numéro 3644 15105-001;

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-332-REC du comité exécutif du 18 mars 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR André Fontaine**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition de deux (2) cycles de cinq (5) semaines totalisant trois cent quatre-vingts (380) heures de suspension sans solde, et ce, tel que mentionné à la décision disciplinaire de la Direction de la police (dossier numéro 3644 15105-001).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 139-03-2015**

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal numéro 224-04-2013, adoptée le 29 avril 2013, acceptant la soumission de la société Pavage des Moulins pour la réfection de trottoirs et de bordures en béton pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 140 499,46\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA13-9036) ;

**ATTENDU QUE** la soumission numéro SA13-9036 pour la réfection de trottoirs et de bordures en béton est échue depuis le 31 décembre 2014 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement pour la deuxième (2<sup>e</sup>) année ;

**ATTENDU QUE** l'article 27 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 143 711\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,238%) pour la région de Montréal ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 12 mars 2015 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-334-REC du comité exécutif du 18 mars 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin  
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte le renouvellement du contrat pour la réfection de trottoirs et de bordures en béton avec la société Pavage des Moulins, et ce, pour un (1) an, le tout pour une somme de 124 993,26\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0120 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 140-03-2015**

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal numéro 256-05-2013, adoptée le 13 mai 2013, acceptant la soumission de la société Les Asphaltes J. Dumont inc. pour la réfection et pavage des coupes 24 heures et 72 heures pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 164 155,56\$ (t.t.c.) avec une (1) option de renouvellement (SA13-9044) ;

**ATTENDU QUE** l'option de renouvellement, selon l'article 12 du cahier des charges spécifiques, visait deux (2) autres périodes pour les années 2014 et 2015 ;

**ATTENDU QUE** la soumission numéro SA13-9044 pour la réfection et pavage des coupes 24 heures et 72 heures arrive à échéance le 14 mai 2015 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement pour la deuxième (2<sup>e</sup>) année ;

**ATTENDU QUE** l'article 12 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 170 106,39\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (2,224%) pour la région de Montréal et l'indice des prix des produits industriels « Rubrique Asphalte » (7,895%) ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 13 mars 2015 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-335-REC du comité exécutif du 18 mars 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte le renouvellement du contrat pour la réfection et pavage des coupes 24 heures et 72 heures avec la société Les Asphaltes J. Dumont inc., et ce, pour un (1) an, le tout pour une somme de 147 950,75\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0132 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 141-03-2015**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un chargeur sur roues (SA15-9009) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 11 février 2015 ;

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 3 mars 2015 à 11 h 04, à savoir :

|                                  |                     |
|----------------------------------|---------------------|
| Nortrax Québec inc.              | 199 587,40\$ t.t.c. |
| Hewitt Équipement ltée           | 202 425,00\$ t.t.c. |
| Strongco – société en commandite | 214 888,28\$ t.t.c. |

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Nortrax Québec inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 3 mars 2015 de Mme Francine Blain, trésorière ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 218 452,50\$ (t.t.c.) en date du 20 janvier 2015 ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 13 mars 2015 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-336-REC du comité exécutif du 18 mars 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR André Fontaine**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **NORTRAX QUÉBEC INC.**, datée du 3 mars 2015, pour l'achat d'un chargeur sur roues, le tout pour un montant de 173 592\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 631.

**QUE** ledit achat soit conditionnel à l'approbation du règlement 631 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**QUE** M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit équipement.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 142-03-2015**

**PROPOSÉ PAR : André Fontaine**

**APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne décrète l'imposition d'une réserve pour fins publiques à des fins municipales de réserve foncière sur les lots 2 440 075 et 2 438 793 du cadastre du Québec, situés au 1510, rue Saint-Louis, et au 1487, rue Saint-Louis, Terrebonne.

**QUE** la firme Deveau et associés, avocats, soit mandatée pour la préparation et la publication des avis de réserve pour fins publiques municipales sur les lots 2 440 075 et 2 438 793 du cadastre du Québec.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 143-03-2015

**PROPOSÉ PAR :** Jean-Guy Sénécal

**APPUYÉ PAR :** Stéphane Berthe

**QUE** le règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1005 afin d'ajuster le cadre réglementaire pour le secteur de la gare de Terrebonne, soit adopté sous le numéro 1005-033.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 144-03-2015

**PROPOSÉ PAR :** Claire Messier

**APPUYÉ PAR :** Stéphane Berthe

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2014-1468-REC du comité exécutif, refuse la demande de changement de zonage de la commission scolaire des Affluents afin de permettre l'implantation d'un centre de service « Le Relais » au 2997, chemin Saint-Charles.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 145-03-2015

**PROPOSÉ PAR :** Brigitte Villeneuve

**APPUYÉ PAR :** Serge Gagnon

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire suppléant

---

Greffier

---